

1.1 Prendre en compte et analyser les contextes de vie de la personne accompagnée Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social prend en considération la situation de la personne accompagnée dans sa globalité (cadre de vie, ressources, référentiels, etc.). Elle / il analyse la situation en considérant les différentes possibilités d'action basées sur des fondements professionnels. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ...

- I ... recueille toutes les informations pertinentes sur la situation et l'ensemble du cadre de vie de la personne accompagnée.
- P ... détermine la procédure à suivre en vue de l'analyse et choisit les méthodes appropriées. ... établit une planification détaillée, en impliquant les personnes compétentes.
- R ... analyse la situation de la personne et les contextes de vie de façon systématique. ... élabore et vérifie différentes hypothèses de compréhension sur la base de ses connaissances et en vue d'ajuster son action. ... documente systématiquement les résultats de ses analyses conformément aux directives organisationnelles.
- E ... vérifie si elle / s'il a collecté toutes les informations pertinentes et si celles-ci permettent une analyse approfondie. 7

1.2 Identifier avec la personne accompagnée les besoins afin d'élaborer l'action éducative Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social identifie avec la personne accompagnée ses mandats, ses besoins et ses intérêts afin de développer des actions éducatives. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ...

- I ... vérifie avec la personne accompagnée la pertinence des informations récoltées. ... identifie les ressources de la personne accompagnée. ...identifie le réseau concerné par la situation de la personne accompagnée.
- P ... propose une démarche d'évaluation des besoins et établit quels acteurs doivent y participer.
- R ... identifie les besoins en prenant en compte et en impliquant tous les acteurs concernés, conformément à la planification. ... prend en compte les ressources de la personne accompagnée dans l'identification des besoins. ... reformule les besoins de manière compréhensible pour la personne accompagnée et les acteurs concernés.
- E ... contrôle si la procédure choisie a été efficace et si les besoins ont été déterminés de manière participative, systématique et compréhensible.

1.3 Élaborer et mettre en œuvre les objectifs de l'action éducative Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social élabore méthodologiquement des objectifs avec la personne accompagnée ainsi que les moyens de leur réalisation. Après leur mise en œuvre, elles et ils évaluent conjointement l'atteinte des objectifs. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ...

- I ... prend en compte les éléments déterminés lors de l'analyse des besoins et ressources de la personne accompagnée.
- P ... élabore l'action éducative en déterminant les buts, les objectifs, les moyens de réalisation, les acteurs concernés, les délais et les indicateurs d'évaluation.
- R ... développe méthodologiquement les objectifs et moyens de réalisation avec la participation des personnes concernées. ... élabore un calendrier précisant les différentes étapes de réalisation et les différentes responsabilités. ...définit les indicateurs qui serviront à évaluer la réalisation des objectifs ... assure avec les

personnes concernées la mise en œuvre des moyens définis. ... consigne systématiquement les étapes de mise en œuvre.

- E ... vérifie si les objectifs ont été élaborés avec les personnes concernées. ... vérifie si les objectifs sont pertinents et adaptés. ... vérifie si les moyens envisagés sont réalisables. ... vérifie si les moyens ont été planifiés et mis en œuvre avec les personnes concernées. ... vérifie si les objectifs, les mesures et les indicateurs ont été documentés de manière compréhensible. ... vérifie si la mise en œuvre des mesures a été consignée. 8

1.4 Collaborer avec les proches, les personnes de référence et l'environnement social Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social collabore avec les proches et les personnes de référence de la personne accompagnée ainsi qu'avec son environnement social. Elle / il les implique dans le suivi quotidien et traite des conflits possibles qui peuvent découler d'intérêts ou de besoins divergents. Elle / il initie et favorise la communication avec les proches et les personnes de référence. Elle / il les soutient dans les limites de sa fonction. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... prend en compte l'environnement social et le contexte de vie de la personne accompagnée. ... reconnaît les opportunités et les limites de son rôle et de ses fonctions. ... reconnaît les préoccupations, les besoins et les ressources des proches et des personnes de référence. ... prend en compte les attentes et les objectifs des différents acteurs ainsi que les possibles antagonismes. ... reconnaît le besoin de soutien et de conseil des proches et des personnes de référence. ... reconnaît les préoccupations et les besoins spécifiques de la personne accompagnée nécessitant une collaboration avec les proches ou les personnes de référence. P ... établit avec la personne accompagnée à quelle fréquence et sous quelle forme les proches ou les personnes de références sont impliquées dans le suivi de l'action éducative. R ... implique les proches ou les personnes de référence de manière ciblée dans le suivi de l'action éducative. ... initie et favorise la communication avec les proches ou les personnes de référence. ... soutient les proches et les personnes de référence dans leurs tâches d'accompagnement en tenant compte de la demande et du rôle de chacun. ... discute des préoccupations et des besoins spécifiques de la personne accompagnée avec les proches ou les personnes de référence. E ... évalue si elle / il a impliqué les proches, les personnes de référence et l'environnement social dans le suivi de l'action éducative. ... adopte une posture réflexive sur sa relation avec les proches et les personnes de référence. ... vérifie si elle / il a suffisamment conseillé et accompagné les proches et personnes de référence. ... vérifie si les préoccupations et les besoins spécifiques de la personne accompagnée ont été pris en compte et si une solution adéquate a été trouvée. 9

Domaine de compétence

2 : Accompagnement et soutien Le domaine de compétences 2 couvre l'accompagnement et le soutien de la personne dans les situations de vie quotidienne et/ou particulières. Les relations professionnelles, basées sur la confiance et la réciprocité, en constituent les fondements. L'éducatrice sociale / l'éducateur social encourage la personne accompagnée à participer autant que possible à l'amélioration de son environnement. Elle / il renforce la personne accompagnée dans sa personnalité et contribue au maintien et au renforcement de ses aptitudes. Elle / il favorise sa participation à la vie sociale.

2.1 Etablir et développer la relation avec la personne accompagnée Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social crée avec chaque personne accompagnée une relation professionnelle stable, différenciée et de confiance, tout en sachant y mettre un terme. Elle / il gère les rapports de distance et de proximité de manière réflexive et a une conception claire de son rôle. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... s'informe sur la personne accompagnée et ses besoins. P ... conçoit la

relation comme un processus actif et conscient d'accompagnement. R ... établit une relation avec la personne accompagnée de façon réflexive. ... entretient et développe la relation avec la personne accompagnée. ... sait mettre un terme à la relation avec la personne accompagnée. ... veille au juste équilibre entre distance et proximité, ainsi qu'entre pouvoir et dépendance ... est conscient de son rôle professionnel dans ses relations avec la personne accompagnée et les autres acteurs. E ... questionne par différents moyens l'adéquation et la qualité de sa relation avec la personne accompagnée ... évalue ses propres compétences relationnelles.

2.2 Aider la personne accompagnée à développer ses compétences et soutenir sa capacité à s'autodéterminer Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social permet à la personne accompagnée, dans la mesure du possible, de prendre des aspects de sa vie en main et d'en assumer les responsabilités. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... s'informe du potentiel de collaboration et d'autodétermination de la personne accompagnée. ... évalue les capacités de la personne accompagnée à s'autodéterminer et à endosser la responsabilité de son propre mode de vie. ...évalue l'autonomie de la personne accompagnée. 10 P ... propose des méthodes ou procédures de travail qui permettent à la personne accompagnée d'être participante et de s'autodéterminer dans sa vie quotidienne. ... Identifie les responsabilités potentielles de et avec la personne accompagnée. ... définit des objectifs et détermine les moyens de les évaluer avec la personne concernée. R ... soutient les intentions et les actions de la personne accompagnée. ... accompagne la personne dans ses choix et sa prise de sa responsabilité. ... donne des feedbacks ciblés à la personne accompagnée E ... évalue les objectifs prédéfinis avec la personne concernée.

2.3 Encourager la participation à la vie sociale Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social encourage la personne accompagnée à participer à la vie sociale selon ses désirs, ses besoins et ses ressources. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... s'informe des désirs et besoins de la personne accompagnée en termes de participation sociale. P ... aide la personne accompagnée à concevoir sa participation à la vie sociale selon ses désirs, besoins et ressources. ... aide la personne accompagnée à identifier les conditions-cadres, les limites, les risques ainsi que le contexte et l'environnement dans sa planification. R ... soutient et facilite la participation à la vie sociale de la personne accompagnée ... aide la personne accompagnée à gérer les écarts entre les choix et les contraintes et à trouver des solutions. E ... vérifie si l'accompagnement a encouragé et favorisé la participation sociale de la personne accompagnée.

2.4 Aménager l'environnement et les conditions-cadre de manière adaptée aux besoins et aux ressources de la personne accompagnée Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social aménage l'environnement et les conditions-cadre ou elle / il donne à la personne accompagnée les moyens de les adapter à ses propres capacités et possibilités. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... s'informe de l'environnement / l'espace social de la personne accompagnée ainsi que de ses capacités et possibilités individuelles. ... s'informe des conditions-cadres organisationnelles et légales ainsi que de l'évolution des connaissances spécialisées. P... prévoit, dans la mesure du possible avec la personne accompagnée, l'aménagement de l'environnement et des conditions-cadre. ... planifie avec la personne accompagnée l'organisation de sa vie quotidienne. 11 R ... accompagne la personne dans l'organisation de l'environnement et des conditions générales et en tenant compte de l'évolution des connaissances spécialisées. ... encourage la personne accompagnée à identifier ses préoccupations et à faire valoir ses intérêts.. ... organise l'environnement et les conditions-cadre pour la personne accompagnée selon la volonté explicite ou présumée de cette

dernière dans le cas où elle ne peut y participer. E ... vérifie si l'évolution de l'environnement et des conditions-cadres répondent aux besoins de la personne accompagnée. ...vérifie que la personne accompagnée puisse participer selon ses capacités à l'aménagement de son environnement et des conditions-cadre.

2.5 Promouvoir la dynamique de groupe et la participation sociale Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social favorise la dynamique de groupe en s'appuyant sur les besoins individuels des personnes accompagnées et elle / il soutient les interactions. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... recueille des informations sur la dynamique de groupe, sur la coopération et la collaboration ainsi que sur les besoins individuels des personnes accompagnées. P ... propose des stratégies favorisant la dynamique de groupe. ... anticipe les facteurs et situations qui peuvent influencer la dynamique de groupe. R ... organise la vie du groupe en encourageant la participation de chacune des personnes accompagnées. E ... vérifie que les personnes accompagnées soient impliquées et actrices dans la dynamique de groupe ... observe et analyse les effets des interactions sur les personnes accompagnées et le groupe et propose des ajustements dans les stratégies.

2.6 Soutenir les personnes accompagnées dans leur vie quotidienne en fonction de leurs choix et de leurs besoins Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social organise la vie quotidienne avec la personne accompagnée et lui permet d'en gérer les situations en mobilisant ses propres ressources ou en s'appuyant sur une aide extérieure. Elle / il prend en considération et garantit la sécurité de la personne accompagnée. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... s'informe des possibilités d'aménagement du quotidien de la personne accompagnée, de ses besoins et désirs, de ses droits et devoirs, ainsi que sur son histoire de vie. ... se renseigne sur les consignes garantissant la sécurité de la personne accompagnée 12 P ... détermine comment et quand impliquer la personne accompagnée dans l'organisation du quotidien. ... identifie des stratégies de mobilisation de la personne accompagnée dans l'organisation de la vie quotidienne. ... regroupe et communique les informations garantissant la sécurité de la personne accompagnée. R ... implique et soutient la personne accompagnée dans tous les aspects de sa vie quotidienne. ... veille à ce que la personne accompagnée dispose de conditions propices à son autonomie, interagisse avec les autres et puisse mobiliser ses ressources de manière optimale. ... tient compte de l'histoire de vie de la personne accompagnée et la met en valeur dans l'exercice de la vie quotidienne. ... prend en compte et garantit la sécurité de la personne accompagnée. E ... observe et évalue l'impact de l'organisation de la vie quotidienne sur la personne accompagnée. ... vérifie si les conditions propices à l'autonomie de la personne accompagnée sont réunies. ... observe et évalue l'évolution des besoins en termes de sécurité de la personne accompagnée.

2.7 Accompagner les personnes dans des situations de transition et de crise Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social accompagne la personne dans des situations de transition. Elle / il favorise la participation, l'indépendance et l'autodétermination de la personne accompagnée. Elle / il reconnaît les situations de crise et réagit de manière appropriée Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... identifie les situations de transition ainsi que les besoins spécifiques de la personne accompagnée. ... identifie les situations de crise ainsi que les besoins spécifiques de la personne accompagnée. ... implique la personne accompagnée et son environnement. P ... implique la personne accompagnée et son réseau dans la gestion de situations de transition et de crise. ... soutient la préparation de la transition et la planification de rituels ... anticipe les situations de transition et de crise. R ... anticipe et gère la situation de transition en collaboration avec la personne accompagnée. ... soutient et encourage la personne accompagnée dans les situations

de transition et de crise. ... assure la sécurité et le bien-être de la personne accompagnée dans des situations de transition et de crise, si cette dernière n'est pas en mesure de le faire par elle-même. 13 E ... vérifie si la personne accompagnée s'est sentie en sécurité durant la période de transition et de crise. ... vérifie si la situation particulière a été surmontée par la personne accompagnée ou si des sentiments négatifs qui peuvent y être associés (deuil, perte, colère, impuissance, désespoir) ont été maîtrisés. ... réfléchit sur son propre rôle et comportement pendant la situation de transition et de crise. ... vérifie si la personne accompagnée a été impliquée dans la gestion de la situation de transition et de crise. Domaine de compétence

3 : Développer sa propre identité professionnelle Ce domaine de compétences est axé sur l'éducatrice sociale / l'éducateur. Elle / il sait gérer des situations exigeantes et changeantes avec professionnalisme. Elle / il prend conscience de son propre rôle professionnel et réfléchit sur son propre comportement.

3.1 Gérer des situations changeantes et exigeantes Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social travaille dans des conditions changeantes, exigeantes et souvent imprévisibles. Elle / il prend des mesures appropriées dans des situations difficiles et stressantes (par ex. accident, conflit, contraintes temporelles) pour les gérer de manière optimale et préserver sa propre intégrité psychique et physique. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... apprécie la situation et reconnaît la nécessité d'agir. ... identifie les situations changeantes et exigeantes. ... évalue les ressources dont il / elle dispose et identifie sa marge de manœuvre ... apprécie l'impact des processus de changement dans le cadre politique, socioculturel ou organisationnel. ... se renseigne sur les dispositifs de santé au travail. P ... planifie des mesures complémentaires aussi bien à titre préventif que pour être en mesure de gérer des situations. ... définit les soutiens mobilisables au sein de l'équipe ou en dehors, dans ces situations. ... envisage des processus de changement. R ... initie des processus de changement selon les besoins. ... met en œuvre de manière ciblée et autonome les mesures prévues dans le domaine de la prévention, de la gestion et du suivi de situations exigeantes. ... accompagne et soutient les processus de changement. ... sollicite au besoin du soutien. E ... évalue l'efficacité des mesures mises en œuvre, en tire les conséquences et les ajuste aux besoins. 14

3.2 Développer une démarche réflexive sur son rôle professionnel Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social développe une démarche réflexive sur son rôle professionnel et oriente son action selon sa mission et le mandat institutionnel. Elle / il connaît son propre rôle et conduit une réflexion sur sa posture et son action professionnelle dans le contexte social et politique actuel. L'éducatrice sociale / l'éducateur social oriente son action selon des principes éthiques et déontologiques et argumente ses décisions. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... a conscience de sa mission et des attentes liées à son rôle. ... connaît ses propres limites et ses possibilités d'action dans le cadre de sa fonction. ... connaît le cadre légal et le code de déontologie professionnelle. P ... réfléchit sur sa fonction, son attitude, son comportement, ainsi que sur ses possibilités et limites d'action. ... les ajuste en fonction de sa mission et du code de déontologie professionnelle. R ... assume sa mission et ses tâches dans le respect du code de déontologie. ... respecte les limites de sa fonction et ses propres limites et les communique de manière claire. ... clarifie les rôles qu'elle / il est amené-e à assumer selon les circonstances et les situations. E ... mesure l'impact de son comportement sur les personnes accompagnées. ... vérifie la conformité de son action par rapport au cadre légal et déontologique. Domaine de compétence

4 : Évaluation et documentation des processus Ce domaine de compétences porte sur la documentation et l'évaluation des processus. L'éducatrice sociale / l'éducateur social assure le suivi des processus (de travail), réfléchit à ses actions et évalue les processus. Elle / il veille à une documentation systématique et intelligible.

4.1 Analyser et ajuster les processus et les actions éducatifs Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social évalue l'ensemble des actions socio-éducatives au sein de l'institution. Elle / il adopte une posture réflexive à titre individuel ou en équipe. Sur la base de son évaluation, elle / il propose des ajustements à l'action socio-éducative. Elle / il oriente ses actions en fonction des connaissances spécialisées et des développements du domaine professionnel. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... collecte l'ensemble des données permettant d'analyser et d'évaluer les processus socio-éducatifs. 15 P ... décide des modalités d'analyse et d'évaluation des processus socio-éducatifs, en impliquant les acteurs concernés. R ... effectue le suivi, l'analyse et l'évaluation des processus socio-éducatifs, individuellement ou en collectif. ... répertorie les constats et informe les personnes concernées des résultats obtenus. ... détermine les prochaines étapes sur la base de l'évaluation. E ... vérifie si les processus socio-éducatifs ont fait l'objet d'un suivi, d'une réflexion et d'une évaluation appropriés et suffisants. ... vérifie la faisabilité d'éventuelles alternatives et/ou d'étapes à venir.

4.2 Documenter les processus Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social documente les processus socio-éducatifs de manière systématique et compréhensible dans le respect des directives institutionnelles. La documentation est adaptée aux personnes auxquelles elle est destinée. Elle est une source d'informations et de renseignements pour comprendre l'approche et les processus socio-éducatifs. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... identifie les contenus à documenter. P ... définit les modalités de documentation du travail quotidien et s'assure que tous les supports nécessaires sont disponibles. R ... documente les activités quotidiennes de manière systématique et compréhensible. E ... s'assure que la documentation est complète, compréhensible et adaptée au destinataire. ... s'assure que les dossiers sont soigneusement archivés et que chaque destinataire y a accès en temps voulu. 16 Domaine de compétence

5 : Collaboration dans l'environnement professionnel L'éducatrice sociale / l'éducateur social travaille constamment dans ou avec un environnement professionnel. Elle / il entretient son propre réseau et communique / coopère de manière adaptée à la situation et au / à la destinataire au sein de l'équipe ou avec d'autres spécialistes / services spécialisés.

5.1 Collaborer en équipe Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social travaille dans un cadre institutionnel et au sein d'une équipe dans laquelle elle / il assume des responsabilités. Elle / il favorise un climat de collaboration ouvert. Elle / il communique dans un esprit de respect et influence ainsi de façon positive l'atmosphère de travail. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... identifie les enjeux du travail en équipe et de son propre rôle dans la collaboration. P ... planifie et organise les réunions d'équipe. ... détermine avec l'équipe les opportunités et les modalités de collaboration. R ... œuvre au quotidien avec ses collègues et les modalités convenues. ... prend des responsabilités au sein de l'équipe et communique de manière transparente et adaptée, tout en réfléchissant à son propre rôle. E ... évalue et ajuste en permanence les modalités de collaboration et leur impact.

5.2 Coopérer avec d'autres intervenants et services spécialisés Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social coopère de manière interdisciplinaire avec d'autres partenaires et services

spécialisés pour assurer un accompagnement optimal. Elle / il participe activement aux diverses séances en mobilisant ses compétences professionnelles, ses observations et connaissances. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... a conscience de son propre rôle professionnel et identifie les besoins de collaboration et de coopération avec d'autres partenaires et services spécialisés. ... s'informe sur les partenaires et services spécialisés à impliquer dans les collaborations et coopérations professionnelles. P ... choisit les partenaires et services à mobiliser. ... conçoit la collaboration interdisciplinaire en vue d'une coopération la meilleure possible. R ... s'investit dans les collaborations avec les partenaires professionnels, les services spécialisés et le réseau. ... communique de manière ouverte et appropriée. 17 E ... évalue et ajuste en permanence les modalités de collaboration et leur impact.

5.3 Développer et entretenir des réseaux Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social mesure l'importance et les apports des réseaux personnels et / ou professionnels. Elle / il les développe et les entretient en vue d'améliorer la cohérence de l'accompagnement et d'élargir le partenariat. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... identifie son propre réseau professionnel. ... identifie les professionnels et services spécialisés susceptibles de constituer un réseau. ... s'informe sur l'environnement socio-éducatif dans l'optique d'élargir le réseau existant. ... examine comment elle / il peut entretenir le réseau. P ... planifie les prises de contact avec les professionnels et les organismes identifiés. ... planifie les modalités de sa participation à des réseaux. R ... développe, entretient et mobilise ses réseaux de manière ciblée. ... mobilise les contacts du réseau professionnel au profit des personnes accompagnées. E ... évalue périodiquement l'état et l'apport des réseaux. Domaine de compétence

6 : Contribution au développement du champ professionnel Le domaine de compétences 6 se rapporte à l'optimisation du champ professionnel. L'éducatrice sociale / l'éducateur social prend conscience de l'environnement social et socio-politique, identifie des développements et des tendances pour développer ou mettre à jour le contenu des concepts. Elle / il défend les intérêts du domaine dans les règles de l'art, en suivant une ligne claire et en adoptant une communication adaptée au / à la destinataire.

6.1 Situer son action dans l'environnement socio-politique Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social situe son action dans l'environnement socio-politique. Elle / il identifie les problèmes et zones de tension dans son propre champ professionnel sur la base d'une analyse systématique, définit les actions requises et adapte sa pratique. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... observe l'environnement socio-politique de manière ciblée et recueille les informations pertinentes pour le champ professionnel. ... détecte les problèmes et les zones de tension. ... identifie les ressources et les opportunités de développement pour son propre champ professionnel. 18 P ... détermine les problèmes et les zones de tension et définit les actions requises. R ... élabore des propositions de mesures pour le développement du domaine professionnel et en discute avec les instances concernées. E ... vérifie la mise en œuvre et la pertinence des mesures proposées ainsi que leur efficacité.

6.2 Élaborer et mettre en œuvre des concepts et des pratiques innovants dans le propre domaine de travail Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social élabore et applique des stratégies innovantes sur la base des développements et tendances repérées dans son champ professionnel. Elle / il perfectionne les méthodes, moyens auxiliaires et instruments existants et en développe de nouveaux avec les membres de son équipe. Elle / il assure leur prise en compte

dans le concept socio-éducatif et leur application dans la pratique. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... s'informe de manière ciblée des changements qui s'opèrent dans son propre champ professionnel et dans d'autres domaines apparentés. ... identifie les évolutions et tendances significatives et leurs influences possibles sur les pratiques institutionnelles. ... s'informe de l'existence de ressources permettant l'optimisation de son propre champ professionnel. P ... détermine les besoins d'adaptation en fonction des évolutions et des tendances. ... choisit des stratégies et des moyens innovants. R ... conduit la mise en œuvre des innovations selon les stratégies et moyens définis et les ajuste au besoins. E ... vérifie la pertinence des évolutions et tendances identifiées. ... observe et analyse les effets et la pertinence des adaptations du concept existant et des nouvelles pratiques.

6.3 Défendre les intérêts du champ professionnel Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social représente les intérêts de la profession, de son propre domaine ainsi que ceux des personnes accompagnées. Elle / il le fait de manière professionnelle, avec une attitude claire et une communication adaptée au destinataire. Elle / il soutient les personnes accompagnées dans la représentation de leurs intérêts. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... se renseigne sur les intérêts et les enjeux du champ professionnel. ... s'informe sur les ressources, les possibilités et les limites de la promotion des intérêts des personnes accompagnées. ... soutient et permet aux personnes accompagnées de représenter leurs intérêts de manière autonome. 19 P ... détermine les intérêts et les objectifs de son domaine professionnel ainsi que les besoins des personnes accompagnées. ... décide des intérêts, objectifs et besoins qu'elle / il peut défendre. ... décide avec les personnes accompagnées de la représentation des intérêts dont elles peuvent s'occuper elles-mêmes et du soutien dont elles ont besoin. ... planifie et coordonne les actions prévues en coopération avec les personnes concernées. R ... agit en fonction des intérêts et enjeux de son champ professionnel, en mobilisant des moyens de communication adaptés. ... soutient les personnes accompagnées dans la défense de leurs intérêts. E ... vérifie la réalisation des objectifs, le bien-fondé des actions, la satisfaction des besoins et attentes des personnes concernées. ... envisage des perspectives visant l'amélioration continue des conditions-cadre. ... rédige et transmet les comptes-rendus aux personnes concernées. Domaine de compétence

7 : Contribution au développement de l'organisation / institution L'éducatrice sociale / l'éducateur social soutient la hiérarchie dans les tâches de direction. Elle / il soutient le développement et l'assurance de la qualité ainsi que la communication en interne et en externe. Elle / il initie et gère des projets.

7.1 Assumer des responsabilités et des tâches de conduite Situation : L'éducatrice / l'éducateur social prend et assume la responsabilité des tâches de gestion d'équipe qui lui sont déléguées. Elle / il s'engage à travailler en équipe dans un esprit de coopération orientée vers les solutions. Elle / il effectue des tâches administratives de manière efficace et fiable. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... clarifie sa mission et ses responsabilités. ... s'informe sur les approches actuelles de leadership. ... se confronte à sa propre compréhension du leadership. ... identifie les procédures en vigueur au sein de l'institution. P ... planifie les tâches de gestion déléguées, les réunions ainsi que les tâches administratives de façon appropriée. R ... organise les tâches de gestion déléguées et les réunions, et les gère selon des directives internes. ... assure la traçabilité de l'échange selon des directives internes. ... effectue des tâches administratives selon les directives. E ... évalue l'impact de l'organisation et l'exécution des tâches de gestion déléguées lors de réunions. ... vérifie l'efficacité des tâches administratives effectuées. 20

7.2 Développer et assurer la qualité Situation : L'éducatrice / l'éducateur social soutient le développement et l'assurance de la qualité en évaluant régulièrement la réalisation des objectifs et l'impact du travail socio-éducatif. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... connaît les normes qualité de l'institution. ... s'informe sur les possibilités de développement de la qualité. ... à défaut de système implémenté, s'inspire de modèles existants dans son domaine d'activité. P ... formule les objectifs de qualité, planifie les étapes du processus et les évaluations. ... détermine les moyens nécessaires et les responsabilités. R ... effectue le suivi des mesures mises en œuvre et propose au besoin des mesures correctives. ... établit un rapport sur la démarche qualité et le communique aux personnes concernées. E ... vérifie régulièrement la pertinence des mesures mises en œuvre.

7.3 Développer et assurer la communication en interne et en externe Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social assume par délégation des tâches de communication interne et externe, Elle / il agit conformément aux orientations et aux directives de la direction de l'institution. Vis-à-vis du grand public, elle / il représente à la fois l'institution et la profession. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I ... s'informe sur les lignes directrices fixées par l'institution en matière de communication. ... se familiarise avec le contenu et les objectifs de la communication institutionnelle. ... s'informe sur les canaux et moyens de communication de l'institution. ... sait comment elle / il doit agir dans les situations de crise ou d'urgence. P ... répertorie les moyens de communications adéquats afin de communiquer à propos de l'institution et de la profession. R ... communique en respectant les valeurs et positions de l'institution. ... représente l'institution et la profession dans différents contextes. ... communique de manière adaptée et compréhensible. E ... évalue l'efficacité de la communication. ... s'assure que sa communication contribue à la promotion de son institution et de la profession. 21

7.4 Élaborer et conduire des projets Situation : L'éducatrice sociale / l'éducateur social dirige des projets ou y coopère. En tant que cheffe / chef de projet, elle / il en assume la responsabilité technique et coordonne le projet avec une structure et un mode de communication clairs. Ce faisant, elle / il associe activement toutes les personnes impliquées à la démarche de travail et assure le flux d'informations. En tant que collaboratrice / collaborateur dans des projets, elle / il fait profiter les autres de son expertise et soumet des propositions / idées constructives. Elle / il s'acquitte correctement des tâches qui lui incombent en respectant les délais. Dans cette situation, l'éducatrice sociale / l'éducateur social agit avec compétence, lorsqu'elle ou il ... I (en tant que responsable du projet) ... s'informe du mandat et des objectifs du projet et identifie les actions requises. ... clarifie son domaine de responsabilité et s'informe, le cas échéant, des collaborateurs / membres du groupe de travail disponibles ainsi que des ressources affectées au projet. (en tant que collaboratrice / collaborateur au projet) ... s'informe du mandat et des objectifs du projet. ... clarifie son rôle et les ressources dont elle / il dispose P (en tant que responsable du projet) ... constitue l'équipe du projet. ... définit les objectifs. ... opte pour une méthode de travail. ... établit une planification. ... tient compte de ses propres ressources et de celles de l'équipe. ... définit la structure et la forme de communication. (en tant que collaboratrice / collaborateur au projet) ... planifie ses propres ressources nécessaires au projet. ... soutient la démarche de planification du point de vue du contenu et de la forme dans le cadre de son mandat, elle / il contribue de manière proactive au projet et réfléchit de sa propre initiative à la manière dont elle / il peut soutenir au mieux la réalisation des objectifs. R (en tant que responsable du projet) ... dirige le projet conformément à la planification. ... examine régulièrement l'état d'avancement. ... s'assure du respect de la planification. ... échange ses

idées avec toutes les personnes concernées et les associe activement à la démarche. (en tant que collaboratrice / collaborateur au projet) ... fait valoir son savoir-faire et exécute les mandats confiés avec diligence. ... contribue à résoudre les problèmes et soutient l'équipe du projet selon les besoins. ... informe la direction du projet avec les moyens de communication définis.